

UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND (UNCDF) APPEL A PROPOSITIONS

Appel à projets pour l'inclusion financière des groupes d'épargne par les comptes mobiles

1. INTRODUCTION

L'UNCDF (United Nations Capital Development Fund) facilite l'accès aux capitaux publics et privés aux populations les plus démunies dans les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement du « last mile » permettant de débloquent les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local. L'UNCDF s'appuie sur deux modèles de financement :

- l'inclusion financière, axée sur l'épargne, pour permettre aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils financiers et les compétences nécessaires à leur développement.
- les investissements localisés, grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets, pour contribuer au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable.

UNCDF a récemment formulé une nouvelle stratégie « Leaving no one behind in the digital era » sur la base d'une expérience de plus de dix ans dans le domaine de la finance numérique en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. UNCDF reconnaît que la réalisation du plein potentiel de l'inclusion financière numérique à l'appui des objectifs de développement durable s'inscrit dans la vision de promouvoir des économies numériques qui ne laissent personne pour compte. La vision de UNCDF est de donner à des millions de personnes d'ici 2024 les moyens d'utiliser des services quotidiens qui tirent parti de l'innovation et des technologies et contribuent aux objectifs de développement durable. UNCDF appliquera une approche de développement du marché et cherchera continuellement à remédier au dysfonctionnement sous-jacent du marché. Pour plus de détails sur la stratégie, voir : <https://www.uncdf.org/article/4931/global-strategy-leaving-no-one-behind-in-the-digital-era>

Au Madagascar, UNCDF participe du projet dénommé *Appui aux mécanismes endogènes pour le dialogue communautaire et à l'amélioration des conditions économiques des populations vulnérables* qui contribue au résultat stratégique 3 du Plan des Priorités pour la Consolidation de la Paix à Madagascar 2016-2019 et stipule que : « Les populations des zones à risques ciblées

dans le Sud de Madagascar deviennent moins marginalisées grâce à la provision de services sociaux de base et à l'amélioration de la gouvernance, notamment à travers un soutien holistique qui comprend une décentralisation politique et administrative plus effective, la protection de la population par les forces de sécurité, la prévention et réduction des conflits sur les ressources naturelles et foncières, et l'accès de la population à la justice de proximité et aux dividendes de la paix.»

Le projet vise le renforcement des capacités locales et communautaires à générer et utiliser des solutions endogènes existantes pour le dialogue communautaire, et par l'amélioration des conditions économiques des populations vulnérables, avec deux résultats stratégiques : (i) la cohésion sociale et l'adhésion à la paix de la population sont renforcées à travers la promotion de mécanismes endogènes de dialogue communautaire. (ii) les communautés, les femmes et les jeunes marginalisés sont intégrés dans la dynamique socio-économique et renforcent leur participation dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, réduisant ainsi leur vulnérabilité à se faire enrôler des dans les groupes de dahalo/malaso.

L'initiative est conjointement mise en œuvre par quatre agences du système des Nations Unies : UNESCO, UNFPA, FAO et UNCDF dans huit communes de la région Anosy (Tsivory, Marotsiraka, Ebelo, Betroka, Ianabinda, Ivahona, Mahabo) et de la région Androy (Beraketa). Il s'articule aux initiatives du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix qui sont en cours de mise en œuvre à Madagascar notamment le projet Bonne gouvernance (Institutions Démocratiques Intègres, Représentatives et Crédibles (IDIRC), et le projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Sécurité à Madagascar (ARSSAM).

Dans le cadre de ce projet, UNCDF développera des innovations financières basées sur les groupes d'épargne et les services mobiles. Elle facilitera la mobilisation et la sécurisation de la petite épargne des bénéficiaires organisés en groupes d'épargne. Un compte sera ouvert aux groupes dans une institution financière et ou dans chez un opérateur de téléphonie mobile. Les bénéficiaires recevront une éducation financière y compris sur les services mobiles ou digitaux. L'accent est mis sur la mobilisation de l'épargne pour permettre aux bénéficiaires de renforcer leur résilience et se doter d'un capital pour des activités économiques.

Malgré la grande avancée observée ces dernières années, les performances sociales de la microfinance ont révélé qu'une frange de la population reste encore en marge de l'inclusion financière. D'une part, les institutions financières éprouvent des difficultés à étendre leurs activités dans les zones reculées, enclavées ou à faible densité, d'autre part, leurs modèles d'affaires à l'endroit des populations les plus démunies ne leur permettent pas de rentabiliser leurs investissements. Ainsi, l'exclusion financière d'une certaine catégorie de la population a amené les acteurs à recourir à des approches innovantes permettant à la fois de répondre

adéquatement aux besoins desdites populations tout en rentabilisant l'investissement. Au cœur du modèle promu par UNCDF depuis quelques années, on retrouve les groupes d'épargne (de femmes, mixtes ou de petits producteurs, selon le contexte). Le modèle consiste à développer et faire évoluer les services de micro-épargne pour les populations à faibles revenus et les populations rurales. Les institutions financières sont soutenues dans leurs efforts d'atteindre les marchés ruraux avec des produits basés sur la demande, centrés sur les besoins des clients, offerts à des prix responsables et via des canaux de distribution alternatifs (comme les agents ruraux, les téléphones mobiles, les agents itinérants, les terminaux de paiement électroniques), en mettant en relation les groupes d'épargne avec les institutions financières formelles. Lesdits services financiers sont proposés conjointement avec l'éducation financière.

La vision est que les services financiers offerts soient le plus proche possible de la population. L'objectif est de démontrer que les institutions financières peuvent tirer le meilleur parti des groupes d'épargne et de les utiliser dans le cadre de leur stratégie de collecte de petites épargnes rurales. Il vise également à montrer que les institutions financières peuvent investir dans la formation de groupes d'épargne de bonne qualité en tant que futurs clients financièrement mieux instruits, à qui l'institution peut promouvoir ses produits. Ce modèle fera intervenir au besoin un ou plusieurs opérateurs de téléphonie mobile à travers leurs solutions de monnaie électronique (mobile money).

Dans ce modèle, les membres des groupes d'épargne sont capables d'utiliser les téléphones portables pour déposer de l'argent dans leurs comptes dans l'institution financière et retirer leur argent au niveau des agents de téléphonie mobile dans leur voisinage. En fonction des solutions disponibles sur terrain, l'institution financière et/ou l'opérateur de monnaie électronique pourront toucher les groupes d'épargne, collaborer avec des organisations non-gouvernementales qui forment et encadrent des groupes d'épargne, et développer une campagne médiatique pour accéder directement à des groupes d'épargne en utilisant des radios locales et d'autres médias traditionnels.

2. OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

En vue de créer des groupes d'épargne, les encadrer et leur ouvrir des comptes, y compris des comptes mobiles, UNCDF recherche un consortium composé de :

- i) Un prestataire de services financiers (une institution de microfinance ou une banque), et un prestataire spécialisé en création et encadrement de groupes d'épargne, de préférence une ONG nationale.
- ii) Un prestataire de services de monnaie électronique (opérateur de téléphonie mobile par exemple) et un prestataire spécialisé en création et encadrement de groupes d'épargne.

La convention de partenariat sera signée entre le porteur du projet et l'UNCDF.

Celui-ci sera peut-être un opérateur de monnaie électronique, en partenariat avec une institution financière habilitée à collecter de l'épargne. Ces partenaires devront également fournir toutes les solutions techniques et prouver l'existence d'une couverture réseau satisfaisante dans la zone concernée par le projet.

De la même façon, le prestataire s'assurera de disposer de produits et services adaptés aux besoins des bénéficiaires du projet. Pour ce faire, UNCDF sera attentif à l'existence d'un produit d'épargne et de crédit à destination, aussi bien de bénéficiaires pris individuellement, que ceux faisant partie de groupes.

Le cas échéant le porteur du projet devra présenter à UNCDF les produits et services développés ou en cours de développement adaptés aux besoins des bénéficiaires de l'actuel projet.

Dans le cadre du produit de groupe épargne mobile, les prestataires s'assureront de la mise en mécanismes et de fonctionnalité de contrôle adéquats, comme par exemple la multi-validation. UNCDF fournira aux porteurs de projet toutes les informations à sa disposition, notamment les zones déjà couvertes si c'est le cas.

Enfin, le consortium devra mettre en place une solution d'accompagnement et de résolution de problèmes techniques qui pourraient rencontrer les bénéficiaires durant la durée du projet. Cette solution pourra, par exemple être apportée par les distributeurs des opérateurs de services de monnaie électronique.

3. RESULTATS ATTENDUS

- Les bénéficiaires sont sensibilisés et former sur l'utilisation de l'épargne mobile ;
- Les individus et groupes d'épargne ont ouvert un compte dans une institution financière formelle ou un compte mobile pour y sécuriser leur épargne ;
- Une institution financière ou des cash points de services mobiles sont implantés dans la zone d'intervention

Timing et Contacts

Les soumissions doivent être envoyées à l'adresse digital.info@uncdf.org en mettant en copie Mr. Luis Calvo, luis.calvo@uncdf.org, en mentionnant en objet du message « Candidature : Appel à projets pour l'inclusion financière des groupes d'épargne par les comptes mobiles au Madagascar »

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 6 février 2020 à minuit heure de Madagascar.

Les propositions doivent respecter le format de soumission décrit aux annexes 1 et 2 du présent appel.

4. METHODOLOGIE

Les Prestataires proposeront leur méthodologie de création/mise en place et d'encadrement des groupes d'épargne dans une proposition technique à soumettre à UNCDF. Toutefois, la méthodologie à proposer devra intégrer les éléments suivants :

- Entretiens avec les agences de mise en œuvre du projet conjoint et les principaux acteurs, essentiellement la plateforme communautaire et les autorités locales ;
- Elaboration des modules de fonctionnement et de gestion des groupes d'épargne ;
- Elaboration des supports de communication adéquats (films courts, flyers, sms...) et en dialecte local ;
- Documentation des bonnes pratiques ou leçons apprises de l'expérience susceptibles de contribuer à l'élaboration de la capitalisation du projet conjoint ;
- Rédaction des rapports et feedback à chaque étape de la mission à UNCDF.

5. LIVRABLES

Les livrables attendus des Prestataires sont les suivants :

- Un rapport initial avec : (i) la compréhension de la mission, ii) une courte présentation de la logique d'intervention de base du projet résumant les objectifs principaux de la mission et les principales étapes attendues pour arriver à ces objectifs , iii) les sources d'information qui seront utilisées et v) la mise à jour du calendrier définitif pour la soumission des différents livrables.
- Deux rapports intérimaires : Ils comprendront l'ensemble des résultats attendus spécifiés dans les termes de référence et le rapport financier
- Un rapport final comprenant un rapport des bonnes pratiques et les leçons apprises de l'initiative.

Livrables	Principaux critères de qualité	Calendrier
Rapport initial	• Cohérence entre les différentes parties du document ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Contenu : ○ TDR bien appréhendés par le prestataire ○ Méthodologie, outils, méthode de création ou formation des groupes d'épargne ○ Programme de travail détaillé couvrant les zones d'intervention du projet conjoint ○ Implication des parties prenantes durant la mission. ○ Introduction auprès des autres Agences du projet conjoint, des autorités locales et des autres partenaires de mise en œuvre.	• J+15
Rapport provisoire 06/20	<i>Sur les groupes d'épargne</i> • Répertoire des groupes d'épargne répertoriés et ou créés (nom, adresse, composition, bureau de gestion...) ; • Méthodologie de création ; • Outils de formation des groupes d'épargne ; • Forces et faiblesses des groupes mis en place ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique.	• J+60
Rapport provisoire 07/20	<i>Sur l'implantation et les services mobiles</i> • Rapport sur:	• J+90

	○ l'implantation des points de services (cash points mobiles ou points de services de l'institution financière) ○ le modèle d'affaire de services financiers mobiles déployé ○ la mise en œuvre du partenariat avec le Prestataire de services électroniques ○ collaboration avec les groupes d'épargne ● Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique.	
Rapport final 11/20	● Rapport final comprenant qui prend en compte les observations des rapports provisoires ; ● Un document des bonnes pratiques et leçons apprises de l'initiative	● J+210

6. PARAMETRES DE L'ACCORD

6.1. Durée

Le partenaire devrait signer un accord d'assistance technique et / ou un accord de subvention basé sur les performances avec UNCDF. Les candidats ne connaissant pas les accords de UNCDF sont invités à demander un échantillon à digital.info@uncdf.org avant de soumettre leur candidature.

La date prévue pour l'achèvement complet du projet est le 31 décembre 2020.

6.2. Language

Les produits à livrer, ainsi que toute correspondance liée échangée par l'organisation et UNCDF, doivent être rédigés en français.

7. EXIGENCES DE LA DEMANDE

7.1. Critères d'éligibilité du demandeur :

- Être dûment constitué et enregistré conformément aux règles en vigueur au Madagascar ;
- Ne pas être en état de réparation ou avoir fait l'objet d'une faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation similaire résultant d'une procédure similaire ;
- Ne pas figurer sur la liste des sanctions financières des Nations Unies, en particulier dans la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- Avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur au Madagascar;
- Le candidat doit opérer au Madagascar depuis au moins un an ;
- Le candidat doit avoir des états financiers vérifiés pour au moins les deux dernières années.

7.2. Critères de qualification minimum :

- Soumettre une lettre d'engagement complète (Annexe 1) indiquant que l'organisation a examiné les modèles de documents juridiques de UNCDF (disponibles sur demande) et qu'elle est prête à la signer sans révision de la langue standard.
- Soumettre une candidature complète (Annexe 2).
- Avoir des ressources humaines confirmées pour couvrir toutes les activités planifiées / requises.

7.3. Structure de l'application:

- La demande doit suivre le modèle fourni aux annexes 1 et 2 ;

- Seules les demandes conformes aux formats de l'Annexe 1 et de l'Annexe 2 et contenant toute la documentation nécessaire seront acceptées ;
- Les candidats sont priés de présenter leurs idées innovantes, leurs modèles commerciaux et leurs solutions, ainsi que de prouver leur impact social et environnemental ;

7.4. Présentation de la candidature:

- La date limite de soumission des candidatures est fixée au 6 février 2020 à minuit heure de Madagascar.
- Veuillez inclure dans l'objet du courrier électronique : « Candidature : Appel à projets pour l'inclusion financière des groupes d'épargne par les comptes mobiles au Madagascar »
- Les propositions doivent suivre le format de soumission décrit dans les annexes 1 et 2 du présent appel de demandes.

7.5. Evaluation des propositions

L'évaluation suivra la méthode de notation combinée :

- **Note de la proposition technique (TP):**

Note TP = (Note totale obtenue par l'offre / Note maximum atteignable pour TP) x 100

- **Rating de la proposition financière (FP):**

Cote FP = (Offre au plus bas prix / prix de l'offre en cours de révision) x 100

- **Total notation combinée:**

(Notation TP) x (Poids de TP, par exemple 70%) + (Notation FP) x (Poids de FP, par exemple 30%)

UNCDF fournira une subvention et signera un accord basé sur les performances avec le candidat sélectionné pour gérer l'ensemble du projet et le mener à bien conformément à l'étendue des travaux décrite dans les sections suivantes.

Seuls les candidats qui obtiendront au moins 70/100 des notes techniques et financières combinées seront considérés comme ayant réussi et passeront à l'étape suivante de *due diligence*. Les critères sont énumérés ci-dessous.

Proposition technique: 100 Points

Expertise du demandeur		Max. Points à obtenir
1	Le demandeur a déjà des clients dans les segments peu desservis (par exemple, les jeunes, les femmes, les migrants) ou démontre sa capacité à pénétrer rapidement le marché. Les ressources actuelles (ressources humaines, ressources financières, infrastructure, technologie, reconnaissance de la marque, empreinte géographique, etc.) du demandeur démontrent sa capacité à évoluer parmi les segments identifiés.	15
2	Le demandeur dispose déjà d'un modèle économique viable pour atteindre et autonomiser des segments sous-desservis qui soit durable.	15
3	Le demandeur a déjà testé des modèles de distribution innovants dans le pays.	10
Total Part 1		40

Compréhension du mandat et de l'approche proposée		Max. Points à obtenir
4	Contribution à l'inclusion financière des personnes à faible revenu dans au moins un des segments suivants : petits exploitants agricoles, femmes, jeunes, migrants, travailleurs du secteur informel et formel, micro-entreprises et autres segments vulnérables des zones rurales au Bénin.	20
5	Contribution du projet à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable.	10
6	Le produit est prêt pour le déploiement. L'équipe de projet possède une expertise pertinente et démontre sa capacité à mettre en œuvre les objectifs du projet.	10
7	Niveau d'innovation dans le produit et approche proposée ; niveau de valeur ajoutée apporté sur le marché.	10

Compréhension du mandat et de l'approche proposée		Max. Points à obtenir
8	Le modèle d'entreprise peut être évolutif et viable sur le plan commercial.	10
Total Part 2		60

Seules les propositions ayant obtenu au moins 70% de la note technique passeront vers la prochaine phase de sélection des propositions financières.

Proposition Financière (100 points)

- Seules les offres financières du demandeur ayant obtenu au moins 70% des points de la proposition technique seront évaluées, à calculer comme suit :
 - Rapport qualité / prix pouvant aller jusqu'à 50 points égal au budget du projet divisé par le nombre d'utilisateurs atteints à la fin du projet.
 - Jusqu'à 50 points, niveau de cofinancement en espèces et en nature par le demandeur